



Au cours de ces dernières semaines, les bruits les plus contradictoires; les affirmations sans fondement, un tract anonyme, une pétition, ont circulé dans le village.

Le motif de ce “branle-bas de combat”?

L’une des solutions envisagées par la municipalité pour faire face à l’accueil des élèves au groupe scolaire à la rentrée 2007-2008.

Au nom de la vérité et de l’honnêteté, je vous relate l’historique et la chronologie des événements afin que vous puissiez en toute connaissance établir votre propre jugement sur le sujet.

Tout d’abord, je rappelle que la scolarité des enfants n’est obligatoire que dès l’âge de 5 ans et que l’usage veut que l’école maternelle accueille, en fonction de ses possibilités, les enfants en dessous de cet âge, mais que ce n’est pas une obligation.

Le groupe scolaire “Les Grés” est composé de deux classes de maternelle et de quatre classes élémentaires.

Les classes de maternelle accueillent trois sections d’âge d’enfant : Petite section, Moyenne Section, Grande Section, pour un effectif total maximum de 62- 63 enfants.

Les classes élémentaires accueillent les Cours Préparatoires, les Cours Elémentaires 1 et 2 et les Cours Moyens 1 et 2, pour un effectif moyen de 25 élèves par classe.

Au cours de l’histoire de Bazainville, la fréquentation de l’école a subi bien des variations en fonction des réalités démographiques.

Beaucoup d’entre vous, soit au cours de vos mandats municipaux, soit de votre état de délégués ou de parents d’élèves, avez contribué à la vie scolaire.

Ceux, qui n’ont plus ou pas d’enfants en âge scolaire de primaire, ont oublié ces préoccupations....

Mais, aujourd’hui, encore, le Conseil Municipal reste attentif à l’évolution des besoins du groupe scolaire. Preuve, s’il en est besoin, le lancement de l’appel à maîtrise d’oeuvre pour son extension.

Comme vous le constaterez dans les pages suivantes, c’est dans la recherche réfléchie, la concertation avec les responsables et le respect des institutions que la municipalité mène les actions propres à faire émerger les solutions aux problèmes qui lui sont posés.

La communication des données et des résultats fait également partie de ces actions.

Jacqueline Aboudaram- Maire

Lundi 18 juin, au matin j'ai reçu dans mon bureau à la mairie, deux mères d'enfant agés de moins de trois ans au 31 octobre 2007, qui voulaient m'entretenir des bruits circulant sur les incertitudes d'accueil des enfants de moins de trois ans le jour de la rentrée scolaire.

Je leur ai indiqué que c'était effectivement une des solutions envisagées à l'heure actuelle avec les éléments que je possédais.

Elles m'ont fait part de leur incompréhension de la situation et de leurs difficultés à trouver une solution pour faire garder leur enfant à la rentrée scolaire.

L'une d'elle a ajouté que sa situation financière ne lui permettait pas d'arrêter son activité professionnelle en raison de ses engagements financiers.

L'autre mère de famille a mis l'accent sur le fait que son enfant, l'année prochaine ne serait pas admis en Petite Section, d'après les enseignantes de la maternelle, qu'il irait directement en Moyenne Section ce qui serait, pour elle, préjudiciable pour sa scolarité.

J'ai expliqué que les démarches qu'elles avaient effectuées au mois de janvier auprès de Madame la Directrice, n'étaient que provisoires, qu'il s'agissait seulement d'une préinscription et j'ai donné les explications développées plus loin, explications qui n'ont pas retenu leur attention, puisqu'à la fin de l'entretien, elles m'ont fait part de leur intention de "ne pas en rester là".

En fait, la situation des pré-inscriptions en Petite Section de Maternelle et la prévision des glissements de niveau, établie en mars ne laissait pas supposer une augmentation d'effectif imposant de réfléchir à une nouvelle orientation.

L'enquête prévisionnelle de mai-juin, indiquait sur la fiche école : "préparation de la rentrée 2007 - 2e phase"

Maternelle

17 inférieurs à 3 ans

12 âgés de 3 ans en Petite Section,

13 en Moyenne Section,

17 en Grande Section,

soit un effectif de 59 enfants.

Elementaire

27 en CP, 24 en CE1,

12 en CE2, 22 en CM1

et 19 en CM2,

soit un effectif de 104 enfants

Chiffre dans la fourchette haute mais ne donnant pas lieu à évolution.

Par ailleurs, le **compte-rendu du Conseil d'école du 3 avril** "indiquait qu'il n'était pas prévu d'ouverture de classe".

Samedi 19 mai, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, suite à une entrevue avec Madame la Directrice, m'a avertie que les effectifs avaient augmenté et qu'il suivait la situation de très près.

Dans la semaine suivante, cette augmentation se confirmant, la nécessité d'une classe supplémentaire commençait à poindre.

En séance du conseil municipal du 25 mai, ces difficultés d'accueil pour la rentrée 2007-2008, avaient été évoquées et plusieurs solutions avaient été envisagées.

Néanmoins, aucune n'avait été retenue définitivement, car il fallait attendre la fin des mises à jour.

Parallèlement, des propositions de solution ont été échangées au cours d'entretiens téléphoniques, et de rencontres, avec Madame Daoudal, en charge de la direction du groupe scolaire jusqu'au 30 août, Madame Olivier, nouvelle directrice à la rentrée 2007, -celles-ci se concertant avec les enseignantes de l'école maternelle- et avec Monsieur Chalfine, Inspecteur de l'Education Nationale.

Trouver la solution la plus solidaire possible, tout en tenant compte des contraintes, liées aux possibilités d'accueil du groupe scolaire pendant la période transitoire de la préparation et de la réalisation de l'extension de ce groupe scolaire était l'objectif.

Ces nouveaux effectifs ont donc amené la commune à solliciter de Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'accord d'une ouverture de classe afin de « désengorger l'école élémentaire ».

Le 11 juin 2007, un courrier était adressé à Monsieur Joël Dupont, avec copie à Monsieur Chalfine, Inspecteur de l'Education Nationale dont vous trouverez la teneur ci-après :

« Monsieur l'Inspecteur,

Les effectifs du Groupe scolaire « Les Grés » de Bazainville sont en forte progression pour la prochaine rentrée scolaire et doivent encore augmenter durant les prochains mois en raison du changement de la population survenu dans la commune. En effet, les maisons vendues par des personnes âgées qui se tournent vers Houdan, se retrouvent accueillir des familles avec enfants d'âge scolaire du primaire.

Au 23 mai dernier, l'état des inscriptions provisoires s'établit ainsi pour une répartition en 6 classes (2 en maternelle et 4 en primaire)

Maternelle : 62

Petite Section : 27

8 auront 3 ans le jour de la rentrée
7 auront 3 ans fin septembre
7 auront 3 ans fin octobre
2 auront 3 ans fin novembre
3 auront 3 ans fin décembre

Moyenne section : 16 Grande section : 19
Elémentaire: 109
CP : 29 CE1 : 24 CE2 : 14 CM1 : 22
CM2 : 20

Le Conseil municipal a lancé un appel à concurrence pour maîtrise d'œuvre afin de réaliser une extension du groupe scolaire prévue pour la rentrée 2008.

Dans la période provisoire, afin d'améliorer les conditions d'accueil, tant en maternelle qu'en élémentaire, la commune, en concertation avec l'équipe enseignante et après consultation de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale a envisagé d'appliquer la solution suivante :

1. La commune fait l'effort d'accueillir les enfants qui auront trois ans au 31 octobre 2007.

Ceci portera l'effectif de l'école maternelle à 57 (22 Petite section, 16 Moyenne section, 19 Grande section) permettant les inscriptions à venir des enfants ayant 5 ans dans l'année.

2. La proposition sera faite aux familles qui en ont la possibilité, de ne scolariser leur enfant que le matin, ce qui ne pourra qu'améliorer la qualité de l'accueil de sommeil des plus petits.

3. Les trois sections de maternelle seront accueillies comme d'habitude dans les locaux de l'école maternelle le temps de repos étant organisé dans son espace. (ex dortoir)

4. Le bâtiment préfabriqué faisant office de dortoir sera provisoirement affecté au fonctionnement d'une classe de l'école élémentaire si la création d'un poste était décidée.

Et c'est ainsi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que je sollicite de votre haute bienveillance la décision d'ouvrir une classe supplémentaire pour le groupe scolaire de Bazainville.

La projection des effectifs pour les prochaines rentrées ne fait que renforcer la pertinence de notre demande, comme vous pouvez en juger ci-dessous :

Rentrée 2008-2009

Maternelle : 22 Moyenne section, 16 grande section, au moins 10 petites sections.

Primaire : 108

CP : 19 CE1 : 29 CE2 : 24
CM1 : 14 CM2 : 22 Il s'agit d'une prévision à minima que ne prend pas en compte les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, le nombre de permis de construire dus aux divisions de parcelles privées et les mutations de propriété laissent augurer que pendant encore quelques années ces effectifs seront en hausse ou maintenus.

Je vous remercie de toute l'attention que vous pourrez porter à la demande de la commune de Bazainville, et vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'assurance de ma meilleure considération..Jacqueline Aboudaram - Maire >

Lundi 18 juin, en fin d'après-midi, Monsieur Chalfine m'a aimablement informée de l'accord de Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour l'ouverture d'une classe élémentaire à l'école de Bazainville et précisé que les propositions contenues dans mon courrier n'avaient appelé aucun commentaire de sa part.

Mardi en fin de matinée, l'assistante de Monsieur Cuq, notre député, m'a fait part du courriel adressé à la permanence, dont copie ci-dessous, car elle voulait transmettre également le point de vue de la commune à Mr Cuq.

"Monsieur le Député,
Par la présente, nous portons à votre connaissance les dysfonctionnements graves dont les enfants qui fréquentent les écoles communales de Bazainville, continuent de souffrir.

Manifestement, l'actuelle directrice, Madame DAOU-DAL, prochainement remplacée par une institutrice de l'école de Houdan, et Madame le Maire, Madame ABOUDARAM, ne sont pas parvenues à s'entendre sur des points litigieux.

La Mairie de Bazainville continue de délivrer des permis de construire pour accueillir des familles de plus en plus nombreuses, mais « l'après-vente » ne suit pas.

Les hésitations du Conseil Municipal pour décider de l'agrandissement de l'école perdurent.

A titre d'exemple, la rentrée prochaine s'annonce très problématique, surtout en maternelle où les capacités d'accueil des classes, du dortoir et du centre de loisirs sont déjà dépassées.

Il est grand temps que des décisions significatives soient prises et nous comptons vivement sur l'intervention rapide de vos services.

Les enfants, les enseignants, le personnel, et les parents vous en remercient.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en nos salutations distinguées.

Les parents des élèves"

J'ai répondu, par la même voie,

"Monsieur le Député, vous trouverez en pièces jointes les réponses de la commune aux différentes interpellations que vous m'avez transmises.

Le conseil d'école aura lieu vendredi 22 juin et décidera au vu des propositions exposées, tant par Madame la Directrice et les enseignantes, que par le représentant de la commune, si la solution envisagée est conforme aux engagements pris par la commune de trouver avant la fin de l'année scolaire une solution solidaire aux difficultés rencontrées à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Croyez, Monsieur le Député, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.
Jacqueline Aboudaram - Maire de Bazainville."

La réunion précitée a permis, suite à l'ouverture de la classe supplémentaire, portant à 7 le nombre de classes, de déterminer l'orientation suivante :

Ecole maternelle : effectif 54 (permettant de prendre en compte l'arrivée en cours d'année des enfants de 5 ans)

- Une classe des 27 enfants préinscrits en petite section
- Une autre classe de 27 (16 moyens et 11 grande section)

Ecole élémentaire 115

- Une classe GS (8) - CP (12)
- Une classe CP (17) - CM2 (5)
- Une classe CE1 (24)
- Une classe CE2 (14) - CM1 (12)
- Une classe CM1 (8) - CM2 (15)

Soit un effectif total de 169

Cette organisation a été expliquée sur place aux enseignantes de l'école maternelle qui y ont totalement adhéré.

Les modalités d'application et d'organisation seront étudiées après le conseil d'école puisqu'à l'ordre du jour de ce dernier figure également une demande de modification des horair

es de l'école.p

Les deux enseignantes de la maternelle ayant fait part de leurs regrets de ne pas avoir eu cette réunion plus tôt, je leur ai fait remarquer que moins de 24 heures après l'annonce officielle de l'ouverture de la 7e classe du groupe scolaire, elles étaient informées en direct par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, Madame la Directrice et moi-même et que je ne voyais pas comment réagir plus rapidement, ce qu'elles ont convenu.

Je leur ai rappelé que nous étions partenaires dans l'organisation de la vie de l'école, que la commune ferait de son mieux pour faciliter leur travail dans cette période transitoire dont la durée ne pouvait pas être déterminée à cette phase de la mise en route et que j'attendais la

même bonne volonté de leur part, ce qu'elles ont volontiers approuvé.

Mercredi 21 juin, la commune a reçu une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à Madame le Maire par les parents (Voir ci-contre)

J'ai donné les éléments de réponse à Monsieur Zablotski, maire-adjoint chargé des affaires scolaires, représentant la commune et qui assiste régulièrement au Conseil d'école.

L'intérêt que je porte (ainsi que l'équipe municipale) au quotidien des familles bazainvilloises, nouvellement ou non installées, sera démontré par les propositions présentées au Conseil d'école.

Vendredi 22 juin, le Conseil d'école a approuvé la solution présentée aux enseignantes de l'école maternelle le mardi 19 juin dernier.

Le Président de l'association qui gère le centre de loisirs, le Président de la CCPH, pour sa compétence CCPH seront informés des répercussions de cette nouvelle occupation des locaux.

Il est bon de rappeler que, la bonne information, est celle qui est communiquée au bon moment et au bon endroit.

La vie communale, la vie scolaire, sont organisées pour que les instances délibérantes déterminent leurs choix.

Les compte-rendus des séances de ces conseils sont diffusés.

Les décisions sont prises par la majorité des membres et répondent ainsi aux exigences de la démocratie.

Les représentants de parents d'élèves de l'école de Bazainville

Bazainville le, 18 juin 2007

A l'attention de Madame le Maire



Madame,

Nous avons été avertis par plusieurs parents, habitants de Bazainville, que leurs enfants allaient être refusés à l'école du village à la rentrée prochaine.

Le Conseil d'école ayant été repoussé au 22 juin, nous sollicitons votre présence, afin de discuter avec vous de cette disposition et des critères de sélection qui vous ont conduits à cette décision. Toutes les options n'ont peut-être pas été examinées!

Nous attirons votre attention sur le fait que les parents concernés ont déjà constitué un dossier à remettre à l'inspecteur et qu'ils seront présents devant l'école le soir du Conseil dans l'attente d'une solution satisfaisante pour tout le monde.

Votre présence serait pour tous un gage de l'intérêt que vous portez au quotidien des familles qui s'installent à Bazainville et aux enfants qui vont grandir dans le village.

Dans l'attente, Madame le Maire et comptant sur votre présence, recevez nos salutations respectueuses.